

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 26 juin 2026.

Etaient présents :

Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, M. Philippe TISSOT,
Mme Aurélia GIRARD, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU,
M. Eddie STAMPONE, Adjoint

Mme Marie-Rose GALMES, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Brigitte HADDAD,
M. Gilles DA COSTA, Mme Patricia LHOMME, Mme Gisèle CUCHET,
M. Olivier TRAVERSIER, M. Gilles MAILLARD, M. Jean-Michel NOËL,
M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Virginie TOUPENET,
Mme Anne MARCHAND, Mme Samah MRABET, M. Romain AJOUX,
Mme Inès ZERRAR, M. Eric LANÇON, M. Gilles BORNOT, Mme Myriam
CHIAPPA KIGER, Mme Aurélie LOLLIER, M. Geoffroy LANG, Conseillers
Municipaux

Etaient excusés :

M. Alexandre GAUTHIER avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
Mme Annie VITALI avec pouvoir à M. Eddie STAMPONE
M. Patrick TAUSENDFREUND avec pouvoir à M. Romain AJOUX
M. Rémi PLUCHE avec pouvoir à Mme Christine SCHMITT
M. Patrick CANTAT avec pouvoir à Mme Aurélie LOLLIER
Mme Maryse VUERLI avec pouvoir à M. Geoffroy LANG

Secrétaire de séance : Mme Inès ZERRAR

OBJET

**PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE – AIDE A L'ACQUISITION
DU MOBILIER DE TERRASSE – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION**

Cette délibération a été affichée le : 9 juillet 2026

**PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE – AIDE A L'ACQUISITION
DU MOBILIER DE TERRASSE – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION**

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Par délibération n° 2017-19.06-6 en date du 19 juin 2017, le Conseil Municipal a adopté la création d'un fonds d'aide à l'acquisition du mobilier de terrasse et approuvé le règlement d'attribution.

Pour rappel, le montant de la subvention s'élève à 20% du montant HT des travaux cumulés, plafonné à 1000 € par commerce, et limité à une demande par an.

Une demande a été déposée. Conformément au règlement d'attribution de l'aide financière, le projet a fait l'objet d'un accompagnement préalable. Il a également respecté la charte des terrasses, actualisée en mars 2024.

Nom du demandeur	Adresse des travaux	Montant des travaux HT subventionnés	Taux de la subvention municipale	Montant de la subvention estimé
EURL Bar les marronniers MME JOBARD Sophie	16 Rue Clemenceau	3 656 €	20% du montant HT des travaux Plafonné à 1 000 €	731.20 €

Conformément au règlement d'attribution de ces aides financières, si les factures sont inférieures au montant de la dépense retenue pour l'estimation des subventions susmentionnées, le montant de ces dernières sera réduit proportionnellement.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal autorise le versement de la subvention de 731,20 € après présentation des justificatifs à l'EURL Bar les marronniers représenté par Mme JOBARD Sophie.

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 9 juillet 2026